

## **LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000.00 \$**

En vertu de l'article 961.4 du Code municipal du Québec, la municipalité publie, sur son site Internet, au plus tard le 31 janvier de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

La liste indique, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat.

<b>Nom du contractant</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
(9252-0535 Qc Inc) Gilles Côté	Déneigement des chemins saison 2016-2017	94 980.00 \$
	Déneigement des chemins saison 2017-2018	18 028.08 \$
		113 008.08 \$

<b>Nom du contractant</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
Pavage 132 (9254-8965 Qc Inc)	Rapiéçage d'asphalte sur les routes municipales, Asphaltage du centre récréatif	42 231.42 \$

<b>Nom du contractant</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
Sintra Inc.	Réfection d'une partie du rang Grande- Plaine	354 282.64 \$

<b>Nom du contractant</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
Tessier Récréo-Parc	Jeux extérieurs au centre récréatif	60 537.30 \$